

Département de la
MOSELLE

COMMUNE DE FOLKLING

Arrondissement de
FORBACH

**Extrait du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Nombre de conseillers
élus :
15

Séance du 4 AOUT 2026 à 18H30

Sous la présidence de M. Bernard DE FEYTER, maire

Conseillers en fonction :
15

Présents :
9

Nombre de procurations :
4

Présents :

M. DE FEYTER	M. PRODÖHL	
M. SZCZERBOWSKI		Mme STARCK
M. GOUJON	M. WAGNER	Mme NICOLAS
M. SIEBERT	M. REGIANI	

Absents excusés :

Mme MALINI

M. TRANI

Mme MALIZIA

Mme MATHI

Mme SCHEFFER

Mme ALTMEIER

Procuration donnée à

M. PRODÖHL

M. SZCZERBOWSKI

M. DE FEYTER

M. WAGNER

Secrétaire : Mme NICOLAS

**1. RÉHABILITATION DES ANCIENS ATELIERS TECHNIQUES RUE DES ECOLES –
CONVENTION D'ASSISTANCE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC)**

Le Maire rappelle au Conseil que par délibération du 21/11/2022 le choix s'est porté sur la construction plutôt que l'extension/rénovation de ce site vétuste et non adapté.

En effet, les 1ères études ont révélé que, le peu de place disponible, l'emplacement en cœur de village et les coûts inhérents, obèrent toute possibilité pour un aménagement optimal du site.

Les nouveaux ateliers ont été construits et sont opérationnels depuis un an au 1 Chemin du Grosswald.

Il propose de mener une réflexion sur le devenir de ces anciens locaux actuellement vides et non utilisés.

La Commune est actuellement adhérente à l'organisme Moselle Agence Technique et peut de ce fait demander son concours pour divers programmes d'aménagements ou d'équipements par le biais d'un conventionnement.

Il propose de solliciter MATEC pour une étude de faisabilité sur les possibilités d'agencement d'un lieu de vie et de services, programme qui pourra être ajusté en fonction de ladite étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mandater **MOSELLE AGENCE TECHNIQUE** par le biais d'une convention d'assistance technique pour l'étude de faisabilité portant sur la **restructuration des anciens ateliers rue des Ecoles en maison des services avec épicerie** (forfait de **1 600.00€ HT**).

AUTORISE le Maire à signer la convention et tous les documents afférents.

2. GYMNASÉ - TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CONFORT D'ÉTÉ – CRÉATION D'OUVERTURES DE VENTILATION EN FAÇADE

M. le Maire rappelle au Conseil que les travaux de confort d'été au Gymnase Omnisports St Eloi portent sur :

- *la pose de laque solaire sur la partie translucide du toit*
- *la pose de 2 brasseurs d'air suspendus*

Il indique, qu'en complément, 2 ouvertures sur pignon doivent être réalisées pour permettre à l'air chaud qui monte d'être évacué. Cette mesure a été validée par le financeur (Région Grand Est), nous restons dans l'enveloppe initiale car le devis des brasseurs a été mis à jour avec des tarifs moindres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la **création de 2 ouvertures de ventilation en façade** au Gymnase Omnisports St Eloi auprès de **EKM (Metz)** pour un montant de **9 750.00€ HT**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

3. SÉCURITÉ ROUTIÈRE – ACQUISITION DE RADARS PÉDAGOGIQUES

M. le Maire propose, dans la continuité des mesures prises pour sécuriser les voies, d'acquérir 2 radars pédagogiques mobiles disposant d'un accès Bluetooth aux données.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de procéder à l'**acquisition de 2 radars pédagogiques** pour un montant total estimé à **5 335.72€ HT** (Offre KELIAS – Saint Herblain).

SOLLICITE une subvention au titre du dispositif « **AMISSUR** » (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route) du Département de la Moselle.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents.

4. ECOLE MATERNELLE – RENOVATION DU CHAUFFAGE

1. Situation actuelle

Le Maire informe que l'école maternelle « PIROUETTE » dispose d'un système de chauffage originel, datant de 2012, non adapté et souvent en panne. En cause, le surdimensionnement du matériel, 2 pompes à chaleur d'une puissance unitaire de 57kw , ce qui a provoqué indirectement son obsolescence prématurée.

La réparation, portant sur le changement d'un seul compresseur est estimée à 5600€ HT, sans compter les différentes interventions de maintenance en urgence lors des pannes qui ont déjà pesé sur le budget communal.

Le choix a ainsi été fait de temporiser cette problématique en installant une chaudière fioul, prêtée par le prestataire dès janvier 2026, afin de garantir la parfaite température sur le site. Mais cette solution, bien qu'efficace, ne saurait être pérenne car elle contrevient aux ambitions de la Commune en matière de réduction des coûts énergétiques et de développement durable.

2. Programme : installation de PAC réversibles

Le Maire propose l'installation de 2 pompes à chaleur air/eau HPI avec les caractéristiques suivantes:

- Une puissance unitaire de **27kw** ;
- Une fonction **réversible** afin de tenir compte des problématiques de confort d'été dans un contexte de dérèglement climatique général ;
- Un système de **régulation** permettant de gérer à distance le fonctionnement et d'adapter au mieux les périodes de chauffage avec l'occupation du bâtiment.

Il propose en amont de solliciter un bureau d'études afin d'estimer les gains énergétiques générés par cet équipement. L'objectif est de diminuer significativement la consommation énergétique et d'augmenter le confort thermique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE, dans le cadre de la rénovation du chauffage de l'école élémentaire « PIROUETTE » :

- ✚ De mandater le bureau d'études **AR THERMIQUE** (*Longeville-lès-Saint-Avold*) pour l'étude **énergétique** pour un montant de **583.33€ HT** ;
- ✚ De mandater l'entreprise **GABRIEL JEANNOT** (*Henriville*) pour l'installation de **2 PAC haute efficacité réversibles** pour un montant de **37 844.26€ HT** ;
- ✚ De solliciter la subvention **Fonds vert pour l'accélération de la transition écologique - volet « Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux »**.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents

POINTS DIVERS

LITIGE SCI LA FERME/COMMUNE DE FOLKLING – APPEL DE LA DECISION DE 1ERE INSTANCE

Le Maire rappelle que la SCI la Ferme a porté une requête auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg suite au rejet par la Commune de sa demande d'aménagement de voirie devant le 2 rue de Tenteling (bateau + retrait d'un arrêt de bus intercommunal).

Il rappelle que cette demande a été rejetée suite à l'audience du 25 mars 2026.

Il informe que la SCI la Ferme a interjeté appel de cette décision et que la procédure se poursuit ainsi.

En parallèle, la SCI la Ferme a déposé une demande de permission de voirie pour obtenir l'autorisation de déplacement de l'équipement public, laquelle n'a pas été acceptée par la Commune.

INSTALLATION DES GENS DU VOYAGE EN LIMITE DU GROSSWALD

Le Maire informe qu'une procédure d'expulsion a été mise en place relative à des gens du voyage installés, sans droit ni titre, le 26/06/2026 sur les terrains situés à l'arrière des ateliers municipaux.

Le jugement a été rendu le 06/07/2026 et exécuté sous 1 semaine.

La procédure a nécessité des frais : Huissier de justice (573€), Avocat (783€).

Nous avons perçu une indemnité au titre de notre protection juridique (178€).

En outre, la remise en état du site et l'enlèvement des déchets ont été effectués avec le concours de la Régie de Forbach, des agents techniques de Folkling et de l'Agglomération de Forbach.

SALLE DES FETES – REHABILITATION DU SOL

Le Maire informe que les travaux de pose d'un revêtement carrelé avancent bien. Le planning prévisionnel de réception fixé à fin août sera largement tenu.

Le Maire M. Bernard DE FEYTER	Le Secrétaire de Séance Mme Véronique NICOLAS
	